

À la recherche du bon positionnement. Les oscillations du Bac pro « Métiers de la mode »

Nicolas Divert¹

La « mode » est généralement entendue comme un secteur d'activités réunissant les activités ayant en commun la « parure » de la personne et un domaine où se côtoient des noms prestigieux du luxe et des entreprises industrielles [ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2005, p. 5]. Selon Frédéric Godart, elle constitue également « une activité artistique parce qu'elle produit des symboles » [2010, p. 7], de sorte que, se situant « au croisement des arts et de l'industrie » [*ibid.*, p. 6], la mode est, pour cet auteur, « une industrie de la création » au même titre que l'architecture, les arts plastiques, le cinéma ou la musique [*ibid.*, p. 7].

Cette activité renvoie donc à deux dimensions constamment présentes – l'industrie et la création – placées en concurrence pour identifier et définir ce qu'elle est ou devrait être. Cette dualité s'inscrit dans un monde social particulier qui l'alimente, la perpétue, la justifie ou qui, parfois, cherche à la déconstruire. La mode et ses contours sont donc le résultat d'une activité collective, produit d'un réseau de coopération qui lui donne une réalité [Becker, (1982) 1988] bien que ses délimitations ne soient pas déterminées. Parmi ces liens de coopération, ceux à l'œuvre dans la construction de l'offre de formation apparaissent comme des éléments importants contribuant à faire exister ce monde.

L'étude de la mise en place du baccalauréat professionnel s'avère particulièrement éclairante pour comprendre les enjeux sous-jacents à la délimitation des spécificités des métiers de la mode et, ce faisant, la construction d'une filière de formation propre. Cette contribution étudie² les nombreux enjeux autour de l'existence, dans l'habillement, de ce diplôme emblématique de la politique éducative des années 1980 [Prost, 2002]. Dans la mode, des baccalauréats professionnels existent mais leur place est incertaine puisqu'à l'opposition entre la création et la production s'ajoute un contexte économique marqué par des délocalisations nombreuses et une focalisation sur les activités à forte valeur ajoutée.

Dans ces conditions, que donnent à voir du monde de la mode les bacs pro censés y préparer ? Après avoir montré que la création de ce nouveau diplôme est étroitement liée au projet de construction d'une filière de formation dans l'habillement, nous soulignerons les difficultés consécutives à son identification ouvrière.

¹ Maître de conférences, Université Paris Est Créteil.

² Cette recherche s'appuie sur l'étude des comptes rendus de la CPC de l'habillement devenue la CPC des métiers de la mode, d'entretiens réalisés auprès de deux anciennes inspectrices d'académie - inspectrices pédagogiques régionales (IA-IPR) de l'Éducation nationale et d'observations lors d'un séminaire de l'inspection générale chargée des STI. Cette démarche a été complétée par l'observation de quatre sessions de recrutement au BTS « Design de mode, textile et environnement option mode » qui se sont déroulées dans une école supérieure d'arts appliqués publique parisienne entre 2007 et 2014.

LA VOLONTE DE CONSTRUIRE UNE FILIERE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'école s'organise progressivement en un système hiérarchisé et l'idée de lier l'éducation à l'économie est explicitement revendiquée par les responsables politiques.

Dans les métiers de la mode, l'éducation technique a été un terrain de concurrence entre les deux principales organisations patronales du secteur pour élaborer des diplômes nationaux préparés dans un cadre scolaire. Face à l'artisanat, les industriels s'appuient sur une offre de formation élaborée spécialement pour se construire une image dynamique et moderne. Cet investissement visait surtout à marginaliser l'artisanat et était orienté essentiellement vers les formations ouvrières destinées aux tâches d'exécution. À partir des années 1970, l'opposition entre l'industrie et l'artisanat est réactivée au sein de l'Éducation nationale, avec la création du BTS puis au moment de la création du baccalauréat professionnel, chacun de ces segments revendiquant la construction d'une filière de formation spécifique.

DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS POUR L'HABILLEMENT

La décision prise en 1985 de créer le bac pro s'insère dans la politique énoncée en termes d'objectif chiffré de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 2000 [Prost, 1992, p. 191]. Autrement dit, par ce nouveau diplôme, l'enseignement professionnel devait être revalorisé et concourir à l'élévation du niveau général de qualification par l'augmentation du nombre de diplômés. Cette ambition s'est cependant heurtée à la résistance de certaines organisations patronales.

L'habillement est une industrie de main-d'œuvre historiquement peu utilisatrice d'innovations technologiques et caractérisée par une surreprésentation des postes d'ouvriers. Au milieu des années 1980, alors que les ouvriers représentent 61,8 % de la main-d'œuvre industrielle, ils sont 76,8 % dans la production de vêtements³. Aussi, contrairement à l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), qui souhaite faciliter l'adaptation aux nouvelles technologies [Solaux, 1995, p. 120], son patronat n'est pas demandeur d'un diplôme ouvrier supérieur afin d'augmenter le niveau de qualification de son personnel. L'offre de diplômes existante est considérée comme suffisante au regard des besoins. En 1985 elle est composée de 11 certificats d'aptitude professionnelle (CAP)⁴, de 6 brevets d'études professionnelles (BEP), de 9 brevets professionnels (BP) à orientation artisanale et de 6 BP à orientation industrielle, de 3 brevets de technicien et d'un brevet de technicien supérieur (BTS).

Pourtant, des enseignants et des membres de l'inspection de l'Éducation nationale ont rapidement souhaité que l'habillement propose ce nouveau diplôme afin que cette spécialité ne reste pas en marge de l'enseignement professionnel.

« Quand j'ai indiqué qu'il serait bien que l'on crée un bac professionnel dans notre spécialité, l'inspecteur principal m'a dit qu'on avait des BP et que c'était bien suffisant. On avait beaucoup de gens contre notre baccalauréat professionnel. [...] Mais en 1986, on venait de créer le bac pro de la mécanique et nous, on n'en avait pas. Alors on a forcé un peu la main à l'Inspection générale et on a dit qu'on voulait un bac pro productique dans notre secteur. Et

³ Premiers résultats, la structure des emplois de mars 1984 à mars 1987, n° 143, collections de l'Insee.

⁴ Dans ce décompte sont comprises les différentes options des diplômes.

alors là, on s'est aligné pour ça entièrement sur le bac pro de la mécanique. [...] Dès que le bac pro de la mécanique s'est mis en place, nous, on s'est accroché dessus tout de suite. Le doyen de l'Inspection générale m'a dit : « Si vous le faites comme notre bac pro, il passe en même temps. » Alors on a travaillé nuits et jours et on y est arrivé.

Les professionnels étaient demandeurs de baccalauréats professionnels ?

Pas trop quand même... Mais notre argument c'était que la profession nous demandait de développer les BTS, mais quel est le vivier des BTS ? Comment voulez-vous développer le BTS sans bac ? Et puis on avait quand même beaucoup de sections BEP qui n'avaient pas de possibilité de... Elles étaient fermées, pas moyen de poursuites ! C'était le cercle vicieux. C'était flatteur pour les élèves de pouvoir continuer leurs études... » [Femme, 77 ans, inspectrice d'Académie-inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) de l'Éducation nationale]

L'habillement relevait des sciences et techniques industrielles (STI) au niveau de l'inspection générale et le modèle à suivre était celui de la mécanique où le projet de création d'un bac pro était avancé. Profitant de cette dynamique, l'habillement peut revendiquer également la création d'un tel diplôme présenté comme indispensable à l'établissement d'une filière de formation cohérente et propice aux ambitions affichées d'encourager les poursuites d'études vers le BTS. Ainsi, dans l'industrie de l'habillement, à l'instar d'autres spécialités, le baccalauréat professionnel est bien « l'œuvre de l'administration de l'Éducation nationale », comme le remarquent Guy Bruçy et Françoise Ropé [2000, p. 156]. Suite au soutien implicite apporté par le doyen de l'Inspection générale, une *étude d'opportunité* est conduite par quelques membres de l'inspection de la spécialité très impliqués dans les questions d'éducation, à l'issue de laquelle ils rédigent le référentiel d'activités professionnelles puis de certification afin d'établir le cadre du baccalauréat professionnel « productique matériaux souples » promulgué en 1987. Au-delà de l'habillement et du travail du cuir, il inclut également le textile qui relevait alors d'une autre Commission professionnelle consultative (CPC textile et industries connexes). On voit ainsi que le registre de l'argumentation ne tient pas au marché du travail alors que, selon Georges Solaux (1995), « Jean-Pierre Chevènement [...] justifie la création du baccalauréat professionnel par la nécessité d'améliorer la liaison formation-emploi ».

Le contexte était à la hausse du niveau d'éducation et même si l'emploi diminuait régulièrement dans l'habillement, cette spécialité scolarisait à cette époque environ 18 000 jeunes dans les diplômes de niveau V. Dès lors, il aurait été difficile de maintenir cette spécialité à l'écart, d'autant plus que de nombreux rapports soulignaient la nécessaire hausse du niveau de qualification des travailleurs de l'habillement. Comment l'Éducation nationale aurait-elle pu expliquer le fait de laisser à la marge les élèves de BEP ? Comment justifier que l'idéal méritocratique prôné par ce ministère avec le baccalauréat professionnel ne concerne pas les filles⁵ de cette spécialité ?

LE CLIVAGE INDUSTRIE / ARTISANAT

Jusqu'en octobre 1983, la CPC de l'habillement était constituée de trois sous-commissions – Etudes générales, Industries de l'habillement et Mode et création – [Floriani, Kirsch *et al.*, 2009, p. 6], devenues, par la suite, trois groupes : vêtements sur mesure et création, matériaux souples et blanchisserie / teinturerie. Cette division de l'activité de la CPC renvoie à une

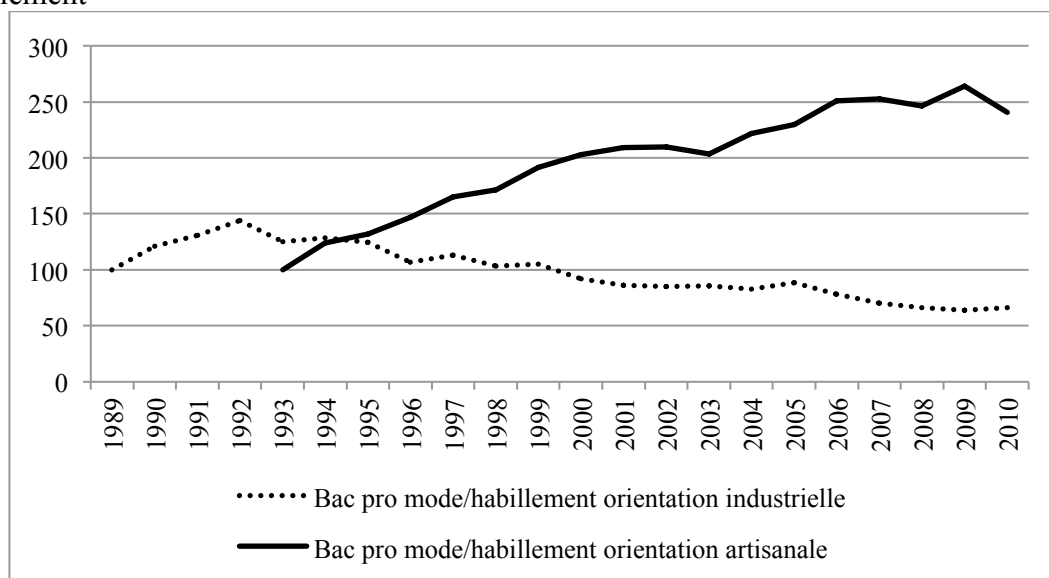
⁵ Les filles représentant plus de 90 % des élèves, le féminin est utilisé.

séparation de ce champ d'activités, et accompagne l'histoire de l'instauration des CAP [Divert, 2012] comme du baccalauréat professionnel. Le premier bac pro spécialisé dans la mode affiche, en effet, clairement une orientation industrielle, laissant le volet artisanal, pourtant porteur d'une histoire longue et valorisée.

En 1990, soit trois ans après la création du baccalauréat professionnel « productique matériaux souples », est créé son pendant artisanal, le bac professionnel « artisanat et métiers d'art option vêtements et accessoires de mode ». Toutefois, il ne dépend pas uniquement de la CPC de l'habillement, mais également de celle des arts appliqués. En effet, les membres de la CPC de l'habillement - dans laquelle les industriels sont les plus nombreux parmi les représentants des employeurs - ne voyaient pas l'intérêt de créer ce diplôme qui, selon eux, ne répondait pas à un besoin. Les enseignants tenant au maintien de la voie artisanale ont donc recherché du soutien du côté de la CPC des arts appliqués et ont mis en avant l'argument de la constitution d'un parcours artisanal et de la préservation d'une tradition.

Jusqu'en 1992, les effectifs du baccalauréat professionnel « productique » connaissent une croissance régulière mais restent relativement faibles puisqu'au plus fort de sa fréquentation, 1 097 élèves seulement le préparent. Depuis, le nombre de lycéennes n'a cessé de décroître pour atteindre 504 en 2010, année de son abrogation. En revanche, dans le versant artisanal, la dynamique est opposée : les effectifs augmentent jusqu'en 2009, date à laquelle 1 151 élèves sont inscrits (graphique 1). Autrement dit, bien que l'orientation industrielle impulse le mouvement de création du baccalauréat professionnel, cette spécialité connaît une désaffection importante. Alors que dans l'industrie de l'habillement, les conditions de travail difficiles et le manque de perspectives d'emplois se conjuguent pour entretenir une image négative et dessiner les contours d'une orientation repoussoir, le baccalauréat professionnel « artisanat et métiers d'art » bénéficie de l'identification aux activités artistiques.

Graphique 1 : Évolution des effectifs inscrits dans les baccalauréats professionnels de mode / habillement



Source : Base de données Reffet, Céreq

Très rapidement, la faiblesse des effectifs scolarisés fait émerger la problématique, au sein de l'Éducation nationale, de l'attractivité de ces diplômes (graphique 3) et notamment du bac pro « productique ». Une série de questions va alors nourrir les débats : est-il pertinent de maintenir deux bacs pros dans l'habillement ? Si l'offre de diplômes dédiés à l'industrie de l'habillement permet l'existence d'une filière, ce n'est pas le cas dans le versant artisanal. En effet, aucun BTS ne s'inscrit dans la continuité du bac pro. Le BTS le plus proche, dont l'accès est très sélectif, relève de la CPC des arts appliqués et se montre peu accueillant envers les diplômés de l'enseignement professionnel. En revanche, depuis 1973, il existe bien un BTS « Industries de l'habillement » qui relève de la CPC éponyme.

En 2000, le baccalauréat professionnel « productique » devient le bac pro « métiers de la mode et des industries connexes productique ». L'adoption de cette terminologie vise à rendre ce diplôme plus attirant auprès des diplômées de BEP qui le désertaient. Ainsi, en 2007, lors d'un séminaire de l'Inspection générale, un IA-IPR déclare, devant les membres de l'inspection et des enseignants de la filière habillement : « Dans le RAP [du bac pro « métiers de la mode et industries connexes productique »], il n'y a pas de raison de trouver des arts appliqués mais en termes de formation, c'est un vecteur de communication important et on ne peut pas s'en passer. Il y en aura dans nos enseignements car c'est indispensable. »

L'érosion de la fréquentation du bac pro « industriel » n'est pas freinée, mais c'est l'orientation « artisanale » qui est alors en sursis au nom de l'adaptation au marché du travail. Le patronat s'investit peu dans la CPC de l'habillement, pourtant l'Inspection générale de l'Éducation nationale justifie, devant les personnels de l'administration, son projet d'abroger le bac pro « artisanat et métiers d'art option vêtements et accessoires de mode » comme étant, selon elle, le souhait « des branches » :

IA-IPR : « Je ne suis pas sûr qu'il existe un besoin artisanal et il appartient à la CPC des arts appliqués de se positionner ».

Cette annonce suscite de vives réactions de la part de l'inspectrice de Paris. En aparté, elle fustige : « Il [l'inspecteur d'Académie en charge du dossier] a abrogé un bac de la 13^e CPC [arts appliqués] et lui, c'est le 9^e [habillement]. Ça ne l'intéresse pas, mais ça intéresse l'artisanat ! C'est un industriel alors qu'il y a des maisons à Paris... » Puis, elle dit à haute voix : « Il faut tous les champs professionnels et pas uniquement les industriels ! Les créateurs ne sont pas représentés dans la CPC. »

Inspecteur général STI : « L'artisanat, ça représente combien d'emplois ? »

IEN Paris : « L'artisanat est la première entreprise de France. » [Carnet de terrain, séminaire de l'Inspection générale des Sciences et techniques industrielles de l'Éducation nationale, Lyon, 12 novembre 2007].

La référence aux « créateurs de mode » permet de maintenir l'existence d'une filière artisanale. L'inspectrice de l'enseignement technique de Paris se plaint que les créateurs ne soient pas représentés, selon elle, dans la CPC. Or, deux membres du collège des employeurs étaient des représentants de la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode. Cette idée de l'absence des « créateurs » s'explique par le fait que la Chambre syndicale de la couture parisienne, l'une des organisations professionnelles de cette Fédération, possède sa propre école qui forme, en apprentissage, des jeunes aux emplois ouvriers. Cette modalité de formation correspond aux pratiques traditionnelles de l'artisanat et montre la distance vis-à-vis de l'Éducation nationale. Les

représentants de cette organisation professionnelle s'impliquent peu dans les diplômes d'État qui représentent, dans ce contexte, une concurrence.

Au-delà de la proximité évoquée avec les créateurs, incarnant les figures emblématiques et prestigieuses de la mode, les personnels de l'Éducation nationale enseignant et exerçant dans des diplômes rattachés à la CPC des arts appliqués peuvent se prévaloir de la plus forte attractivité de leur diplôme. Cependant, l'attention de l'administration se focalise sur l'industrie, qui souhaite privilégier cette spécialité.

UN DIPLÔME ASSIGNÉ À UNE INDUSTRIE EN DÉCLIN

Quels que soient les points de repère temporels utilisés (l'année, la décennie, le siècle), les données statistiques indiquent toutes un même mouvement de destruction massive des emplois. En 2013, 45 531 personnes étaient salariées de l'habillement⁶ contre environ 243 000⁷ en 1985 soit un effondrement d'environ 80 % en moins de 30 ans. Ce déclin a débuté il y a plus d'un siècle (en 1906, près 1,3 millions de personnes y travaillaient), de sorte qu'il a marqué l'histoire de la construction de l'offre de diplômes propre à ce secteur ; mais il questionne également les relations entre le système de formation et l'appareil productif. Confronté à une faible attractivité et une transformation importante de cette industrie mondialisée, l'enseignement professionnel de l'habillement ne cesse de revendiquer son adaptation.

UNE QUÊTE PERMANENTE D'ATTRACTIVITÉ

Le textile⁸, souvent assimilé à l'habillement, connaît une situation proche dans la sphère économique (- 67 % de la population active depuis 1985) et voit également ses effectifs scolarisés diminuer. Afin d'éviter la relégation de ces deux secteurs d'activités au sein du système éducatif, le ministère décide en 2007 de réunir les CPC « Textiles et industries annexes » et « habillement » dans une nouvelle instance nommée « Métiers de la mode et industries connexes ». Cette décision vise à tendre vers « une approche globale » selon Pierre-Jacques Brivet alors président de cette CPC⁹, tout en maintenant à l'écart ce qui peut relever de la création. Le succès du bac pro « artisanat et métiers d'art » tranche avec le déclin de celui de l'industrie, ce qui ne semble pas satisfaire le président de la CPC, également délégué régional Rhône-Alpes de l'Union française des industries de l'habillement (UFIH). Celui-ci déplore que ce diplôme soit « victime d'une trop grande attractivité due à son image " stylisme " ». Favorisé par le peu d'intérêt suscité par le bac pro au sein de la CPC des arts appliqués, les deux baccalauréats professionnels existants sont abrogés et remplacés le 19 mai 2009 par un seul diplôme, le bac pro « Métiers de la mode – vêtement », décision qui met un

⁶ Sont comptabilisées ici les personnes travaillant dans « l'habillement », la « couture » et « les cuirs et peaux ».

⁷ Cela renvoie à « l'industrie de l'habillement et de la fourrure ». L'Insee distingue « l'industrie du textile » et « l'industrie du cuir et de la chaussure ». Afin de pouvoir effectuer la comparaison, la chaussure qui employait en 2013, 9 600 personnes n'est pas prise en compte.

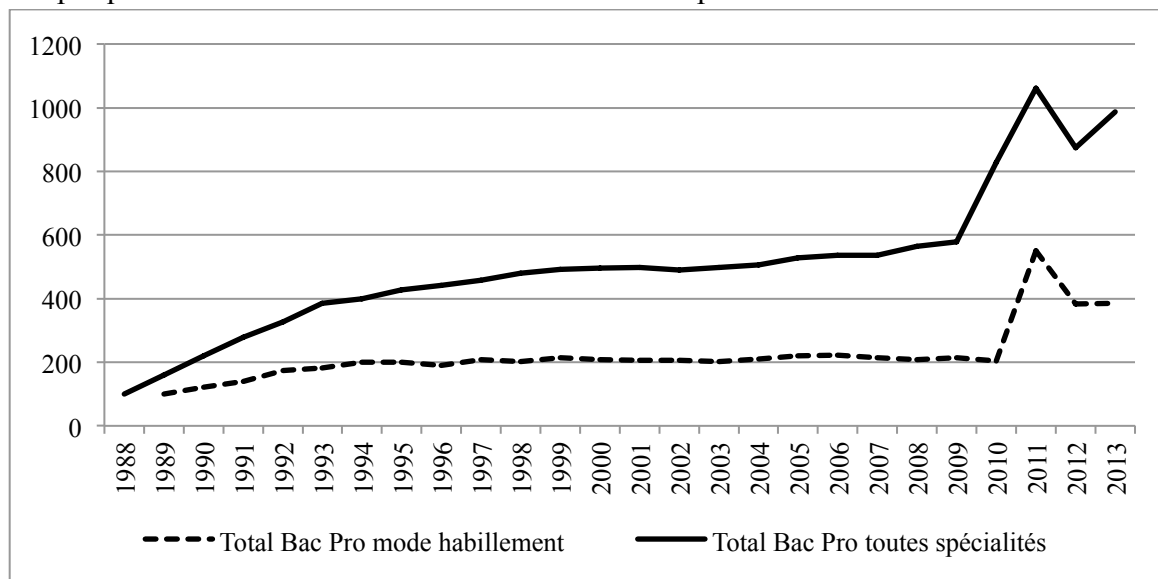
⁸ L'industrie textile conçoit et fabrique des fils et des tissus. Elle comporte la filature, le tissage, le tricotage, la production de textiles non tissés, l'impression, la teinture, l'ennoblissement notamment. En revanche, l'habillement transforme les matières premières en vêtements et réunit la conception et la production. Dans un sens strict, la couture fait référence à la haute couture et aux « créateurs de mode ».

⁹ La Lettre des CPC, 2012, n° 5

terme à la distinction entre l'industrie et l'artisanat. Pour les métiers du cuir, un bac pro « Métiers du cuir option maroquinerie et option chaussures » est créé, cette même organisation ayant été adoptée à partir de 2012 pour le BTS afin d'affirmer l'existence d'une filière complète.

L'objectif affiché est d'éviter une spécialisation trop précoce en élargissant le tronc commun et de rationaliser l'offre de formation dans un secteur d'activité où la fréquentation stagne, contrairement à ce qui est observé dans l'ensemble des spécialités. Seule la réforme portant à trois ans la préparation du bac pro après la troisième, et passant par la suppression du cursus de formation au BEP à partir de 2011, ont occasionné une augmentation des effectifs (graphiques 2 & 3).

Graphique 2 : Évolution des effectifs en baccalauréat professionnel



Source : Base de données Reflet, Céreq

Méthodologie : Les effectifs pour la « mode habillement » comprennent le bac pro « productique matériaux souples » devenu « Métiers de la mode et industries connexes productique », associé à partir de 1991, aux effectifs du bac pro « artisanat et métiers d'art option vêtement et accessoire de mode » jusqu'en 2010. Depuis 2011, ce sont ceux du bac pro « métiers de la mode – vêtement » qui ont été retenus.

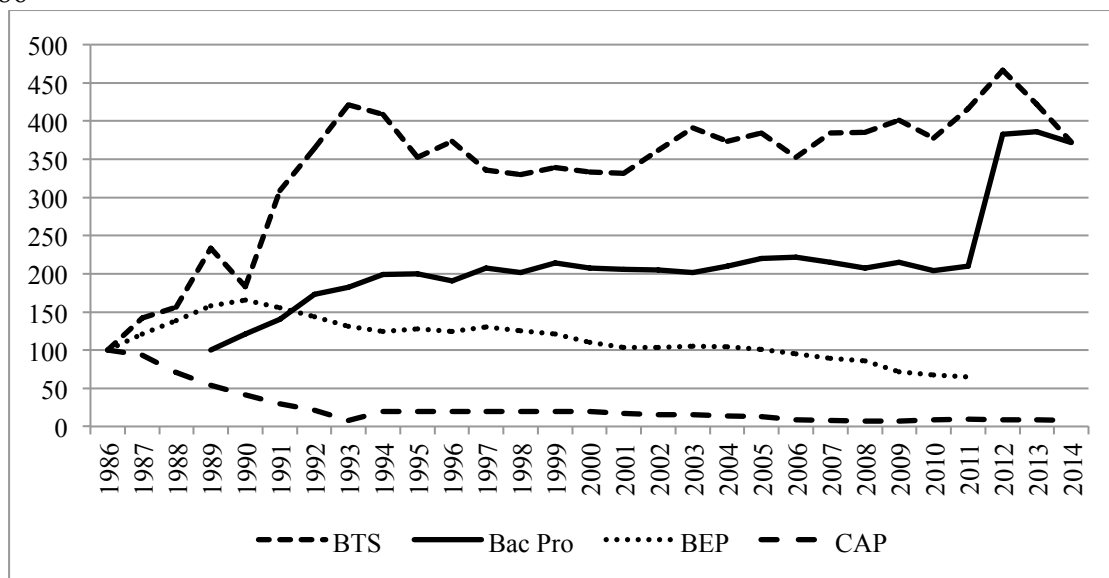
Néanmoins, le choix de l'intitulé « Métiers de la mode » interroge. Il n'est plus fait référence à l'industrie alors même que cette réforme visait à faire du baccalauréat professionnel le cœur de la filière. Le référentiel des activités professionnelles est axé sur la mise au point du produit dans un contexte industriel et définit ce diplôme comme permettant à ses titulaires d'accéder « au métier d'agent technique du bureau d'études / méthodes en charge de la réalisation des prototypes de vêtements » et d'acquérir « des compétences d'un type nouveau » dont la maîtrise est rendue indispensable « dans un espace industriel mondialisé »¹⁰.

L'évolution du marché du travail, les transformations des procès de production et le nombre d'élèves inscrits servent généralement à justifier les rénovations voire l'abrogation de certains cursus ou de certaines filières. La fréquentation d'un diplôme est, par ailleurs, l'indicateur le

¹⁰ Ministère de l'Éducation nationale, 2009, *Baccalauréat professionnel « Métiers de la mode – vêtement » : Référentiel d'activités professionnelles*, Paris, CNDP, p. 2.

plus communément mobilisé par l'ensemble des acteurs et des observateurs du système éducatif pour appréhender son attractivité. Dans l'habillement, celle-ci est faible, souvent en baisse (graphique 3) et constitue une préoccupation récurrente. L'unification du baccalauréat professionnel permet alors de conforter l'existence de cette spécialité dans l'enseignement professionnel tout en affichant répondre aux attentes de l'économie.

Graphique 3 : Évolution des effectifs inscrits dans les diplômes de mode / habillement depuis 1986



Source : Base de données Reffet, Céreq

Méthodologie : La quasi totalité des diplômes retenue relève de la 8^e CPC (Métiers de la mode et industries connexes). Ont été exclus les diplômes spécialisés dans le textile. Bien que le bac pro « Artisanat et métiers d'art option vêtement et accessoire de mode » ait été transféré à la CPC des arts appliqués en 2007, après avoir été géré par cette dernière à partir de 1993, nous l'avons inclus dans ce graphique afin de respecter la logique de filière, les diplômés de ce bac poursuivant rarement dans un BTS arts appliqués.

Les indices ont été calculés à partir de la deuxième année d'un diplôme, les deux premières années servant à sa mise en place, les effectifs scolarisés connaissent souvent des évolutions rapides.

La concurrence internationale autour des activités d'assemblage réalisées dans les pays à faible coût de main-d'œuvre (en Asie, en Afrique ou en Europe orientale,) oblige à modifier le positionnement professionnel du bac pro. Le vocabulaire utilisé par les employeurs, et relayé dans les débats de la CPC, souligne leur volonté de s'écarter d'une image négative par la valorisation de nouvelles activités qui nécessiteraient une main-d'œuvre très qualifiée. Ainsi, nous assisterions progressivement à un changement profond de la structure de la population active avec une élévation vers le haut des emplois et une demande accrue de diplômés. Dans un article rédigé pour la revue des CPC, deux représentants de la CPC affirment : « les décideurs interrogés placent les questions d'éducation et de compétences en tête des priorités sur lesquelles il est nécessaire d'agir pour améliorer la compétitivité française et accompagner les changements d'organisation industrielle. [...] Nous ne sommes plus sur une logique de délocalisation, mais sur une logique d'approvisionnement, de

sourcing et de cotraitance. Il y a eu d'abord la délocalisation, puis la sous-traitance et maintenant la cotraitance »¹¹.

Le recours à la notion de « cotraitance » vise à rompre avec des pratiques stigmatisées et stigmatisantes, symboles d'une économie fortement capitalistique, au profit de ce qui apparaît relever davantage du partenariat. Le nouveau référentiel d'activités du baccalauréat professionnel « Métiers de la mode » intègre pleinement cet affichage puisqu'il met l'accent sur le marketing et les processus liés aux procédés de production du vêtement. Nous retrouvons là les effets de la division internationale du travail avec une concentration sur les activités présentées comme les plus stratégiques comme la création, le marketing, la logistique ou la communication.

La faiblesse des effectifs scolarisés dans les diplômes de niveau V de l'habillement depuis 1986 et les réformes éducatives successives font du bac pro le premier diplôme de ce secteur et le premier niveau de recrutement souhaité¹². Parallèlement, la population active diminue et la part des ouvriers travaillant dans ce secteur est passée de 53 % en 2004 à 45 % en 2013. Celle des techniciens et agents de maîtrise a, quant à elle, augmenté, passant de 11 % en 2004 à 13 % en 2013¹³. Au sein de la CPC, le baccalauréat professionnel est présenté comme devant accompagner ce déplacement de l'emploi vers le haut tout en permettant une poursuite d'études en BTS, perspective souhaitée par les jeunes et souhaitable aux yeux de certains enseignants. Bien que les bacs pros deviennent une voie d'accès vers le supérieur et singulièrement vers les sections de techniciens supérieurs, pour un certain nombre de leurs diplômés [Eckert, 1999 ; Beaud, 2002], les enseignants dans les BTS de la mode ne les perçoivent pas de façon identique. La très forte hiérarchisation des activités de la mode s'additionne à celle du système éducatif pour marquer d'un sceau négatif les jeunes issus de l'enseignement professionnel et rendre le segment de la création de mode quasiment inaccessible pour eux.

LE BTS « DESIGN DE MODE » : UNE PERSPECTIVE IMPOSSIBLE ?

Si l'industrie de l'habillement et le déclin des emplois de production focalisent négativement les regards, inversement le luxe et la création représentent les principales images positives associées à la mode. Leur pouvoir d'évocation est régulièrement mobilisé lors des procédures d'orientation et les enseignants s'en servent pour mobiliser des jeunes qui n'ont pas toujours choisi leur orientation. Les préoccupations institutionnelles de gestion des flux scolaires aboutissent à favoriser une confusion induite par l'usage du terme « mode ». À tous les niveaux de l'enseignement professionnel de l'habillement, les élèves se projettent dans un univers de travail perçu uniquement au travers de marques et de ses supports de communication incarnés par les stylistes. Or, le baccalauréat professionnel n'a jamais été pensé comme une première étape pour des études de création de mode.

¹¹ Ces propos apparaissent sous la plume de Norbert Perrot, Inspecteur général de l'Éducation nationale et de Pierre-Jacques Brivet, Président de la 8^e CPC (celle des métiers de la mode) et délégué régionale UFIH Rhône-Alpes. Perrot Norbert, Brivet Pierre-Jacques, 2012, « De l'évolution du secteur de la Mode-Habillement-Couture à la rénovation des diplômes », *CPC Info*, n° 52, p. 7.

¹² « Avant propos », *CPC Info*, n° 52, p. 3.

¹³ Observatoire des Métiers, Mode, textiles, cuirs.

L'accès au BTS « design de mode, textile et environnement option mode », héritier du BTS « Conseiller de mode styliste » créé en 1972, se fait principalement après un baccalauréat technologique STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) ou d'une mise à niveau en arts appliqués (MANAA) pour les autres bacheliers, y compris ceux issus d'un baccalauréat professionnel. La possession d'un bac pro semble être la plupart du temps stigmatisante pour les candidats à ce BTS comme le dit, à l'issue d'une audition d'une bachelière professionnelle sortante d'une MANAA, une enseignante : « le lycée professionnel, ça tue ! ».

Mais suite au vote de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche en juillet 2013, l'article 612-3 du code de l'éducation a été modifié. Depuis, un « pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimum de bacheliers technologiques » seront fixés par le recteur pour accéder aux sections de techniciens supérieurs¹⁴. Au printemps 2014, lors d'une session de recrutement pour le BTS « design de mode », la proviseure interrompt les jurys et réunit les enseignants afin de leur rappeler la position du rectorat qui souhaite voir plus de bacheliers professionnels et technologiques intégrer ce cursus. L'objectif chiffré présenté par le rectorat est de recruter 20 % de bac pro, 50 % de STD2A et 30 % de bacs généraux, ce qui reviendrait à sélectionner, *in fine*, une dizaine de bacheliers professionnels. Cette disposition suscite l'opposition des enseignants de BTS de design de mode qui y voient une intrusion bureaucratique et une remise en cause de leur autonomie. Pour eux, un tel recrutement ne permettrait pas de maintenir la réputation d'excellence de l'établissement, rajouterait de la rigidité à un diplôme déjà fortement encadré et participerait à encourager le développement des écoles supérieures privées de mode qui se nourrissent de la critique de l'enseignement public. Face aux protestations enseignantes, la direction de l'établissement opte pour une attitude conciliante et leur indique qu'ils peuvent mettre « non classé s'ils ne veulent pas qu'un candidat soit classé ».

Chaque année, un ou deux bacheliers professionnels intègrent la préparation à ce diplôme. Leurs résultats ne les distinguent pas, lors de l'examen, de l'ensemble de la promotion d'une cinquantaine d'étudiants, mais leur réussite est présentée comme le fruit de la sélection opérée en aval. L'hostilité des enseignants s'explique par leur trajectoire scolaire et professionnelle mais aussi et surtout par la nature du curriculum. En effet, les enseignants de stylisme incarnent la démarche créative du cursus et se présentent comme les porteurs de la réputation de l'école, qui possède, selon le chef de travaux, « le leadership dans le domaine de la mode et du textile ». Cela leur permet de déroger aux règles que tente de faire appliquer l'inspection. Ces personnels sont tous diplômés de l'enseignement supérieur, titulaires d'une agrégation, d'un CAPES ou d'un CAPET, ils pratiquent régulièrement différentes formes d'expression artistique ou sont sensibilisés à l'art et défendent la sélection comme un marqueur de la méritocratie du système éducatif. Ce faisant, ils participent à entretenir le clivage hiérarchique entre la production et la conception visible dans les référentiels de certification.

La première tâche présentée dans le BTS « métiers de la mode » montre la division du travail et le primat accordé au styliste. Le titulaire de ce diplôme devant « analyser, puis interpréter et

¹⁴ Projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche adopté le 3 juillet 2013, Article 18.

exploiter les données du styliste ou du designer dans le respect des codes de l'entreprise »¹⁵, est placé en position subalterne. Inversement, le BTS « Design de mode, textile et environnement » se fixe pour objectif « tout autant de former un futur professionnel que de participer à la construction d'une "personnalité" » et de rendre l'étudiant « disponible, conscient, critique et capable de s'affirmer dans l'orientation professionnelle qu'il aura choisie » et lucide « face aux enjeux professionnels [puisqu']une certaine subordination du textile à la question de la mode (sur le plan économique, notamment) impose de faire une distinction claire entre les activités liées à la démarche de création et de conception dans les deux secteurs. » Or, nous l'avons vu, le baccalauréat professionnel « métiers de la mode » ne se fixe pas comme objectif de former des jeunes capables d'énoncer des idées créatives et de les justifier mais des personnels de production de l'industrie de l'habillement.

* *
*

En France, la mode est présentée généralement sous son versant le plus prestigieux. Ce faisant, l'industrie de l'habillement est maintenue dans l'ombre, marquée par les nombreuses destructions d'emplois. Pourtant, ce secteur a connu des changements radicaux, passant d'une activité employant une main-d'œuvre très importante composée principalement d'ouvrières à un monde du travail centré sur les activités à forte valeur ajoutée. Cette mutation s'est imposée au système scolaire qui s'est trouvé dans l'obligation d'ajuster son offre de formation.

Les ouvertures de baccalauréats professionnels dans l'habillement ont été portées par quelques personnalités de l'Éducation nationale et s'inscrivaient dans le projet de création d'une filière des métiers de la mode et de l'habillement au sein de l'enseignement professionnel. Néanmoins, elles donnent à voir une vive opposition entre l'industrie et l'artisanat qui laisse progressivement place à une distinction entre la production et la création. Les premiers bacs pros qui ont été créés laissent apparaître une division de ce secteur d'activité qui ne sera jamais dépassée. On voit ainsi à l'œuvre les multiples contraintes dont on ne peut faire abstraction lorsque l'on analyse la genèse des diplômes, qui sont des constructions laissant apparaître différentes stratégies d'acteurs comme le montre Guy Bruçy [1998].

Bibliographie

- Beaud Stéphane, 2002, *80 % au bac et ... après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.
- Becker Howard S., [1982] 1988, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.
- Bruçy Guy, 1998, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel (1880 – 1965)*, Paris, Belin.
- Bruçy Guy, Ropé Françoise, 2000, *Suffit-il de scolariser ?*, Paris, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières.

¹⁵ Tâche A1-T1 de l'activité A1 « Concevoir et développer les produits ». Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2012, *Référentiel : Brevet de technicien supérieur : Métiers de la mode – Vêtements*, Paris, CNDP, p. 12.

- Divert Nicolas, 2012, « De la promotion à la relégation. Le déclin des CAP de couture », *Revue française de pédagogie*, n° 180, p. 53-62.
- Eckert Henri, 1999, « L'émergence d'un ouvrier bachelier, les bacs pro entre déclassement et recomposition de la catégorie ouvrière », *Revue française de sociologie*, n° 40-1, p. 227-253.
- Floriani Céline, Kirsch Jean-Louis, Kogut-Kubiak Françoise, Ménabréaz Michèle, Paddeu Josiane, Gauthier Christelle et Quintero Nathalie, 2009, « Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme. Fiche descriptive 7, 9^e CPC – Habillement », *Net. Doc, Reflet*, n° 57.7, CEREQ
- Fourcade Bernard, Ourtau Maurice, 2009, « Niveau V et logique de filières », *CPC Info*, n° 48, p. 63-66.
- Godart Frédéric, 2010, *Sociologie de la mode*, Paris, La Découverte.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2005, *La mode en chiffres*, Paris, Sessi, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
- Prost Antoine, 1992, *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil.
- Prost Antoine, 2002, « La création du baccalauréat professionnel : histoire d'une décision » in Gille Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, pp. 95-111.
- Solaux Georges, 1995, « Les décisions de politique éducative : le cas du baccalauréat professionnel », in Bernard Charlot, Jacky Beillerot (dir.), *La construction des politiques éducatives*, Paris, PUF, p. 111-128.